



## REGLEMENT

### CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL 2020 COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

#### Article 1<sup>er</sup> – Organisation du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Commune de Ville-di-Pietrabugno organise un concours d'illuminations de Noël du 13 décembre 2020 au 13 janvier 2021.

#### Article 2 – Objet du concours

Le concours d'illuminations de Noël a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féérique et lumineuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Villais dans la décoration de leur maison ou balcon d'appartement, leur bateau, leur commerce. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination de maisons individuelles, de jardins, de balcons, de bateaux ou de commerces situés sur le territoire communal.

#### Article 3 - Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de Ville-di-Pietrabugno (plaisanciers inclus).

Sont exclus de toute participation au concours les membres du Conseil Municipal et les membres du Jury.

Les illuminations doivent donc être parfaitement visibles depuis la voie publique. Les membres du Jury s'interdisent de pénétrer dans les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être visibles de la rue ou de la route entre 18 heures 30 et 20 heures 30.

Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois et de manière aléatoire.

Les Villais qui désirent participer au concours doivent :

- Compléter le bulletin d'inscription disponible en Mairie ou sur le site internet de la Commune : [pietrabugno.com](http://pietrabugno.com) ;
- Prendre connaissance du règlement et signer le bulletin d'inscription ;
- Le retourner soit par mail à [mairie@pietrabugno.com](mailto:mairie@pietrabugno.com), soit en Mairie sur place ou par courrier : Hameau de Guaïtella – 20200 Ville-di-Pietrabugno au plus tard le 4 décembre 2020 inclus.

#### Article 4 – Dates du concours

Pour être primés au présent concours, les lieux doivent être illuminés du 13 décembre 2020 au 13 janvier 2021.

#### Article 5 – Catégories du concours

Quatre catégories sont proposées :

1. Maisons ou jardins de Noël
2. Balcons de Noël
3. Vitrites de Noël (commerçants)
4. Bateaux de Noël.

## Article 6 – Critères de jugement et de notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- 1. Esthétique générale,
- 2. Originalité de l'idée, ingéniosité dans la réalisation,
- 3. Efforts en matière environnementale (luminaires à économie d'énergie) ;

Chaque critère sera évalué sur 10 points, pour une note maximale de 30 points.

La note minimale à atteindre pour pouvoir prétendre à une récompense est de 15 points.

Conseil : pour la protection de l'environnement, optez pour des ampoules leds à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire...

## Article 7 – Composition du Jury

Le Jury est composé de :

- Deux élus désignés au sein de l'assemblée délibérante ;
- Deux représentants des administrés désignés par le Maire au regard de leur investissement associatif.

## Article 8 – Responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

## Article 9 – Droit à l'image

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier les illuminations, les décorations de Noël, d'utiliser les photographies gratuitement et sur tous supports, et à leur volonté, dans les documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

## Article 10 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le Jury.

## Article 11 - Attribution et remise des prix

Les lauréats du concours seront avertis par courrier et seront invités à une cérémonie de remise des prix.